

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 034-6101/19/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2019 à l'association Action Velo Aubagne MET 19/10868/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Action Vélo, AV, a pour objet la promotion de la pratique du vélo. Son siège social est situé à Aubagne.

Les activités de l'association sont :

- L'organisation d'ateliers participatifs pour apprendre à entretenir son vélo ;
- L'organisation de balades à vélo ;
- La récupération, la réparation et la vente de vieux vélos ;
- La participation aux évènements locaux ;
- Des rencontres avec le réseau associatif local et la remontée de problématiques vélos.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine affiche des objectifs forts en faveur des modes actifs. La marche et le vélo sont ainsi placés au cœur des actions de l'Agenda en termes d'intermodalité avec les transports en commun. Il s'agit de déployer leurs usages afin d'en faire des outils de déplacements concurrentiels de la voiture individuelle sur certains trajets domicile-travail et domicile-étude.

Au vu des objectifs de l'association Action Vélo et de leur cohérence avec les objectifs inscrits au sein de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, il est proposé de soutenir cette association pour son fonctionnement global.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019

Il est ainsi proposé d'accorder une aide d'un montant de 1500 euros à cette association, sous la forme d'une subvention pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 14 mai 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'objet de l'association ACTION VELO s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine en faveur du développement des modes actifs.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 1500 euros à l'association ACTION VELO en fonctionnement global.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique G610 nature budgétaire 6574.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM